

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES YVELINES	C.C.A.S. DE LA CELLE SAINT-CLOUD	La Celle Saint-Cloud 
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.		Délibération n° DEL 25-26 Du Jeudi 06 novembre 2025
L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 06 novembre 2025, à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués à domicile le 20 octobre 2025, se sont réunis dans la salle des Commissions, sous la présidence d'Sylvie d'ESTEVE, Vice- Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.		
EN EXERCICE : 17 PRESENTS : 11 POUVOIRS : 3 VOTANTS : 14	POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	
PRESENTS Madame Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente du C.C.A.S. Monsieur Mohamed KASMI, Maire Adjoint <i>Mesdames et Monsieur les Conseillers municipaux :</i> Mme Marie-Pierre DELAIGUE, Mme Birgit DOMINICI, M. Jean-François THOMAS <i>Mesdames et Messieurs les Membres associatifs :</i> Mme Françoise CACLIN, Mme Agnès DEMODE, Mme Tatiana FAGOT, M. Benoît EYMARD, M. Alain ROZANSKI, M. Yves de SAINTIGNON ABSENTS Monsieur Olivier DELAPORTE, Président du C.C.A.S. Mme Françoise ALBOUY, Mme Dominique PAGES, M. Benoît VIGNES, M. Philippe POUDOU PROCURATIONS Mme Françoise ALBOUY à Mme Birgit DOMINICI M. Philippe POUDOU à Mme Sylvie d'ESTEVE M. Benoit VIGNES à M. Mohamed KASMI REMPLACEMENT EN COURS : membre nommé représentant l'U.D.A.F.		
Objet : MANDAT SPECIAL DONNE A LA VICE-PRESIDENTE DU C.C.A.S DANS LE CADRE DU VOYAGE DES SENIORS 2025		
<i>Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,</i> Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2123-18 ; Vu la délibération n°24-21 du 10 octobre 2024 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. relative au voyage des seniors 2025 du C.C.A.S. ; Considérant qu'il convient de désigner un élu pour accompagner le voyage, compte tenu de l'indisponibilité pour raisons de santé de l'intervenante initialement prévue ;		

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés

Décide de donner mandat spécial à la Vice-Présidente pour l'accompagnement du voyage des seniors qui s'est déroulé en mai 2025 en Haute Auvergne.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal du C.C.A.S. pour l'exercice en cours.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.



Pour extrait conforme au Registre
Le Président du C.C.A.S.

Olivier DELAPORTE
Vice-Président de Versailles Grand Parc
Maire

Accusé de réception en Préfecture
078-267800480-20251112-DEL_25-26-DE
Date de transmission : 12/11/2025
Date de réception en Préfecture : 12/11/2025
Date de publication : 13/11/2025

